

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 47

Artikel: A la consultation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212528>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1876. Don de fr. 500 au Tir fédéral. — Souscription de fr. 100 en faveur du Comité d'initiative pour la place d'armes de Lausanne et les Casernes.

1879. Construction d'un plancher pour la danse.

1889. Don de fr. 50 en faveur de la Fête fédérale des Sous-officiers.

1891. Don de fr. 50 au Tir cantonal de Morges.

1892. Révision des Statuts.



Reproduction de la médaille frappée par l'Abbaye des Grenadiers, à l'occasion du premier centenaire de la proclamation de l'indépendance vaudoise (24 janvier 1798-1898).

Médaille, drapeau et diplôme

1898. A l'occasion du Centenaire, l'Assemblée décide la frappe d'une médaille commémorative, qui fut distribuée à chaque membre lors de la fête du mois de Juillet en Sauvabelin.

En 1897. L'assemblée décide la confection d'un nouveau drapeau, l'ancien ne pouvant plus sans danger être déployé à l'occasion de nos fêtes et cortèges.

En 1602. Confection d'un nouveau diplôme qui sera distribué aux membres en 1903 à l'occasion du centenaire. — Prise de deux parts du fonds de garantie des fêtes du Centenaire. — Tir au mois de mars et banquet le 13 avril.

1911. Modification des statuts tendant à faciliter aux fils et parents de membres, l'entrée dans la Société.

Je crois vous avoir indiqué tous les faits saillants de notre histoire. Je vous donnerai pour terminer le nom des présidents de l'Abbaye dès 1816.

Liste des Présidents dès 1816

1816, Jean Hignou, ainé, capitaine. — 1817, Charles Secretan-Bournet, capitaine. — 1818-1824, Jean Hignou, ainé, capitaine. — 1825, Corboz, capitaine. — 1826, Jean Hignou, ainé, capitaine. — 1827, Corboz, capitaine. — 1828 Jean Hignou, ainé, capitaine. — 1829, Louis Le Blanc, capitaine. — 1830, Jean Hignon, capitaine. — 1831, Louis Le Blanc, capitaine. — 1832-1846, Philippe Delisle, colonel. — 1847-1853, Charles Roux, aide-major. — 1854-1855, Prosper Favez, major. — 1856, Ducret, capitaine. — 1857-1858, Narbel, capitaine. — 1859-1860, François Tesse, capitaine. — 1861-1863, Henri Larpin, capitaine. — 1864-1872, Roux, commandant. — 1873 à 1911, Lucien Vincent, lieutenant.

Finances d'admission

Membres fondateurs : 24 francs de Suisse. — 1819 : 42 francs de Suisse. — 1820 : 3 louis. — 1822 : 50 francs — 1824 : 64 francs. — 1839 : 32 francs. — 1851 : 50 francs. — 1870 : 40 francs.

1881 : 50 francs. — 1884 : 40 francs. — 1888 : 60 francs. — 1899 : 50 francs. — 1911 : 40 francs.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Telle est brièvement rapportée l'histoire de l'Abbaye des Grenadiers. On ne trouve pas, dans cet aperçu, des faits de bien grande importance, mais on constate une chose sûre, c'est la vitalité de notre société.

Durant le cours de ces 100 années, un seul petit nuage, d'ailleurs bien vite dissipé, s'est élevé, en 1855. A part cela, une vie régulière, la vie des sociétés heureuses. Puissons-nous, Grenadiers de 1916, conserver le même attachement à notre vieille Abbaye, puissons-nous travailler tous à son développement. Gardons précieusement, avec joie et avec fierté cet héritage de nos pères, puis transmettons-le intact à nos enfants.

LOUIS BLANC, *président.*

La Patrie Suisse. — Le 1^{er} novembre ne contient pas moins de vingt-cinq superbes clichés : Portrait de M. de Bacheracht, avec ses obsèques à Berne et à Vevey ; travaux préparatoires pour la construction du pont Butin à Genève ; tné-bazar de la Croix-Rouge britannique à Genève ; nouveau tronçon de l'Aigle-Leysin avec vues des environs de Leysin ; centenaire des Communes réunies de Genève ; exposition du vieux Morges ; internés français et belges dans la Gruyère ; avion allemand atterri à Bulach.

AO BON VILHO TEIMS

Lo gros Tiénon-Breinna-tiu qu'on lâi désai, por cein que elliatssi on bocon-étai lo régent dè Vouétamont, on velâdz quemet lè z'autro, avoué dâi carrâfe, dâi fenne, dâi dzein, on martsau et on régent.

Tiénon n'avâi pas dein'sa catsetta lo *Brevet supérieur*, câ, dein sti teims, on n'étai pas d'obedzi d'allâ pè Lozenâpo appreindre guiéro faut d'êtsertog po onna dozanna, âo bin tote lè z'affere que faut savâi ora. Ma ein étaï mein que met lli po vère quand lè tschîvre allâvant âo bocan, âo bin po teni lo pi à 'n'on tsevau melcheint, câ l'avâi on bré d'au diabllio.

Assebin se cauquon avâi mau âi deint, vito on allâve ts! Tiénon, et avoué onna grôcha ciliâ, crac... onna boûna dêcrotchâ et la deint ètai fro. Cein allâve asse rido que po âovri onna botolio de boutsi, ma cein fasâi pâo-t'ltre on boquenet mè mau.

Se cein allâve bin dêfro, l'etai plie maulézi à l'écoula.

On iâdz que lo'menistre, qu'ètai de la coumechon vegnâi fère onn' inspecchon, n'ousâve pa eintrâ tant lâi avâi de tredon dein lo pâilo. Seimblia que la chetta et lè sorcié sè bailli-vant 'na boulrlâe.

Lo prein tot parâi son corâdzò à duve mau, et l'âovre la porta. T'i possiblio ! Lè pe gros valet djuvivant âo binocle, lè grante felhie rupâvant d'au nelion ein tabousseint, lè petits fasant à chautamuton et lo valottet âo tapa seillon medzivâ dein on cornet dâi grâobon d'onna tchîvra qu'on avâi tiâ po que n'aussé pas faute de crêvâ.

Et que fasâi lo gros Tiénon ?

Comptâve su l'armana guiéro lâi avâi onçora de senanâ dèvant lo sailli. Quand l'a z'u on bocon vouâfli pè l'ecoûla, lo menistre fâ dinse dâi régent :

— Mè seimblie que lè zeinfant n'ont pas bin pouâre dè vo !

— Oh ! mè non plie dè leu, que repond.

— Fède-vo omète 'na prêire dèvant de sailli ?

— Oï, ti lè dzo !

— Adan, crâfio que l'è onj' hâore ; vo faut reduire.

— Bin se on vâo fâ Tiénon, et l'eimpougne on cheton asse gros que le bré, fo onna zonnâie su la trâbllia ein brâmeint :

— Allein, beinda de tsaravôûte, lèva-vo po la prêire, du que l'è onj' hâore et que lo menistre va fotre lo camp.

L'ONCLIO JULES.

A la consultation. — Un brave Italien se présente à la consultation d'un médecin, la main démesurément enflée.

— Eh bien, lui demande le médecin, qui est-ce qui vous a arrangé comme ça ?

— C'est le petit z'oiseau, Mossiou le doctor.

— Le petit z'oiseau ? De quel oiseau voulez-vous parler ?

— Mais, du petit z'oiseau y fait la confiture.

— Qui fait de la confiture ?

— Si, signor !

Au bout d'une heure, le médecin finit par comprendre que le brave Italien avait été piqué par une abeille, le « z'oiseau qui fait la confiture ! » E.

EFFET DE GRÈVE

IL n'y a pas à dire, mais la guerre a déjà modifiée bien des choses et bien des idées. Elle en modifiera beaucoup encore. Et l'on ne peut que s'en féliciter. Bien des préjugés ont été dissipés ; bien des routines, dont le ridicule a soudain été dévoilé, ont perdu tout crédit. On vit déjà davantage dans la vérité ; le conventionnel n'est plus de mode. Le cadre, très artificiel, dans lequel se déroulait, il y a trois ans à peine, le drame ou le vaudeville de la vie a perdu tout son brillant. Le décor est percé à jour ; la rampe s'est éteinte. Le rideau s'est baissé, piteusement, sur un triste dénouement.

Un nouvel acte commence. Que sera-t-il ? Bien fin qui le saurait dire. Mais il ne semble pas qu'il puisse être pareil au précédent. Il y a certaines choses à jamais condamnées, comme le sont, virtuellement, l'impérialisme et le militarisme prussiens. Et, chaque jour le prouve avec plus d'évidence ; chaque jour marque la fin de quelque chose de l'avant-guerre. Un rude coup de barre a été donné vers les légitimes espérances qu'on fonde sur l'avenir. Le présent et ses réalités, pour impérieuses qu'elles soient, ne pourront aussi facilement que jadis entraver la marche en avant de l'humanité, assoiffée de plus de justice, de plus de liberté, de plus de fraternité et d'égalité.

Et les conséquences de la guerre se manifestent déjà, de façon parfois amusante, dans les plus petites choses. Ainsi, actuellement, en Suisse romande, nous avons une grève des typographes. Cette grève est une conséquence de la guerre, puisqu'elle a été causée par le renchérissement de la vie, résultant des difficultés économiques actuelles.

Ce n'est point affaire du *Conteur* de se mêler au conflit, encore que celut-ci ait fallu troubler la longue et paisible carrière de notre petit journal. Aux intéressés, maîtres-imprimeurs et typographes, de le résoudre.

Mais cette grève a eu de drôles de conséquences. Elle a obligé les journaux, qui ont paru quand même, sous une figure un peu différente, il est vrai, de celles qu'ils ont à l'ordinaire, à diminuer sensiblement leur partie dite « rédactionnelle ». Il a fallu s'en tenir aux nouvelles vraiment importantes et sensationnelles. Et bien des rubriques gourmandes auxquelles on accordait, par routine, une trop large place, ont-elles été du coup réduites à la portion congrue. Ainsi les comptes rendus de conférences, récitals, etc., des assemblées et soirées de sociétés, des séances même de nos Conseils législatif et administratif. Les orateurs et conférenciers, toujours nombreux et prolixes, les artistes, professionnels et amateurs, dont on a dû, faute de place, se borner à citer le nom, n'ont plus aucun plaisir à pérorier ou à déployer leurs talents. Le silence forcé des journaux, à l'égard de leurs faciles « exploits » a fallu leur « couper le sifflet », comme on dit.

Et ce qui les dépite plus encore, c'est que les lecteurs des quotidiens ne se plaignent nullement de ce changement soudain dans les